



SÉANCE ORDINAIRE
20 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES CINQ. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Longtin, c.a. pour la firme Cloutier + Longtin Inc, pour la présentation des états financiers
Gabriel Persechino, directeur des travaux publics, Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 022-04-2020

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2020

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 avril 2020 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

Résolution RT 023-04-2020

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

CONSIDÉRANT QUE cette directive, qui sera effective depuis le 16 mars, fait suite au décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, concernant une déclaration d'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois d'avril 2020 sera tenue à huis clos par le biais d'une conférence téléphonique.



● PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 024-04-2020

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 025-04-2020

2.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent connaissance du procès-verbal daté du 16 mars 2020.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 026-04-2020

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2020

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-03-2020 au montant de **14 357.69 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 027-04-2020

3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2020

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-04-2020 au montant de **9 962.35 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 028-04-2020

3.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019

À la suite de la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 par madame Chantal Longtin, c.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers;

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



● EXPLOITATION

Résolution RT 029-04-2020

4.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Étienne Derderian;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les rapports mensuels du mois de février et mars 2020 soient approuvés par le conseil d'administration de la Régie. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 030-04-2020

4.2 TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LE TERRAIN DES ÉTANGS AÉRÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'octroyer un contrat pour les travaux de fauchage des hautes herbes sur le terrain des étangs aérés pour la saison estivale 2020 pour une somme d'au plus 3 600 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

Résolution RT 031-04-2020

4.3 MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, pour une somme d'au plus 3 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 032-04-2020

4.4 OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public, via le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO), relativement aux travaux de vidange des boues des étangs aérés;



CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes:

- Clean Harbors Energy 270 953.10 \$ plus taxes
- Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) 309 410.00 \$ plus taxes
- EFG Excavation Inc. 381 000.00 \$ plus taxes

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'octroyer le mandat de vidange des boues des étangs aérés, des cellules 1B et 2A, de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes à l'entreprise Clean Harbors Energy pour une somme de 270 953.10 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le biais d'une quote-part spéciale à chaque municipalité membre de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes comme suit :

Villes concernées	Pourcentage de la répartition*
Deux-Montagnes	48%
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	33%
Saint-Joseph-du-Lac	17%
Pointe-Calumet	2%
Total	100%

*Pourcentage de répartition issu du budget 2020 (dépenses d'exploitation)

QUE la présente dépense est conditionnelle à ce que chacune des municipalités prenantes autorisent, par le biais d'une résolution, la dépense qui la concerne.

Résolution RT 033-04-2020

4.5 **ACHAT REGROUPE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT le processus d'achat regroupé de produits chimiques sous l'égide de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) :

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir des économies importantes via un achat regroupé;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu de mandater la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), au nom du Regroupement d'achat Rive-Nord aux fins d'aller en appel d'offres pour et au nom de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) pour l'achat des produits chimiques (sulfate d'aluminium) de l'année 2021.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.



● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 034-04-2020

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h25.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE

